

Analyse insuffisance de l'étude d'impact sur des espèces protégées en zone humide

Une autorisation d'extension de carrière a été annulée, compte tenu de l'analyse trop superficielle de l'étude d'impact, qui ne comportait qu'un bref inventaire faunistique. Or, parmi les espèces animales dont faisait état l'étude, figuraient des espèces d'amphibiens, de reptiles et d'oiseaux protégés. Cependant, ni l'étude d'impact, ni aucun autre document accompagnant la demande d'autorisation ne mentionnaient le statut de protection des espèces animales ainsi répertoriées.

CAA Bordeaux, 14 déc. 2009, n° 08BX01333

Apparaît dans le livre:

Étude d'impact et étude d'incidence Loi sur l'eau

Page mise à jour le 10/09/2015
